

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RAPID TAP

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit RAPID TAP

Numéro du produit H4421

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées TAPPING AND DRILLING FLUID

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	ORAPI APPLIED LIMITED, SPRING ROAD, SMETHWICK, WEST MIDLANDS, B66 1PT, ENGLAND Tel: 0121-525-4000 Fax: 0121-525-4919 lee.baughan@orapiapplied.com	CUHAT + CO AG Zimmerlistrasse 4 / Postfach CH-8040 Zürich Tel. 044 405 73 00 Fax 044 405 73 20 E-Mail cuhat@cuhat.ch Tox Tel. 145 (24h)
-------------	---	--

Personne à contacter Lee Baughan

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)121 525 4000 (09:00 - 17:00 hrs)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Lact. - H362 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Santé humaine Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Contient une substance/un groupe de substances qui peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Environnement Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RAPID TAP

Mentions de mise en garde P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Contient MINERAL OIL, ALKANES, C14-17, CHLORO

Mentions de mise en garde supplémentaires P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

MINERAL OIL			30-60%
Numéro CAS: 64741-88-4	Numéro CE: 265-090-8		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)		
Asp. Tox. 1 - H304	-		
ALKANES, C14-17, CHLORO			30-60%
Numéro CAS: 85535-85-9	Numéro CE: 287-477-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119519269-33-xxxx	
Facteur M (aigu) = 100	Facteur M (chronique) = 100		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)		
Lact. - H362	R64 R66 N;R50/53		
Aquatic Acute 1 - H400			
Aquatic Chronic 1 - H410			
CALCIUM LONG CHAIN ALKARYL SULPHONATE (C16 - C24)			5-10%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 272-213-9		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)		
Eye Irrit. 2 - H319	-		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Si une attention médicale est présent exigé par copie de ce datasheet au médecin.

RAPID TAP

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin. Promptly get affected person to drink large volumes of water to dilute the swallowed chemical. Give milk instead of water if readily available. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Aucun symptôme particulier connu.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu.
Contact oculaire	Perturbations visuelles, incluant une vision floue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux Un feu ou une haute température créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Wear breathing apparatus

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

RAPID TAP

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Lire et suivre les recommandations du producteur. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter tout déversement. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ALKANES, C14-17, CHLORO (CAS: 85535-85-9)

DNEL	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6.7 mg/m ³ Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 47.9 mg/kg/jour Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.58 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.0 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 28.75 mg/kg/jour
PNEC	- Eau douce; 0.001 mg/l - Eau de mer; 0.0002 mg/l - STP; 80 mg/l - Sédiments (eau douce); 5 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 1 mg/kg - Sol; 10.5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

RAPID TAP

Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.
Mesures d'hygiène	Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Brown.
Odeur	Caractéristique.
Densité relative	0.977 @ @ 20°C
Solubilité(s)	Non-miscible à l'eau.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir violemment avec le produit: Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Pas de risques particuliers de stabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le contact avec les oxydants puissants. Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de soufre. Chlorure d'hydrogène (HCl).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

RAPID TAP

Contact cutané Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant. Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3082

N° ONU (IMDG) 3082

N° ONU (ICAO) 3082

N° ONU (ADN) 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) Environmentally Hazardous Substance, Liquid, n.o.s. (contains C14-C17 Chloro Alkanes)

Nom d'expédition (IMDG) Environmentally Hazardous Substance, Liquid, n.o.s. (contains C14-C17 Chloro Alkanes)

Nom d'expédition (ICAO) Environmentally Hazardous Substance, Liquid, n.o.s. (contains C14-C17 Chloro Alkanes)

Nom d'expédition (ADN) Environmentally Hazardous Substance, Liquid, n.o.s. (contains C14-C17 Chloro Alkanes)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 9

Code de classement ADR/RID M6

Étiquette ADR/RID 9

RAPID TAP

Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended).
Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. CHIP for everyone HSG228. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RAPID TAP

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	<p>RID: Regulation Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail ADR: European Agreement concerning the International Carriage of dangerous Goods by Road. IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods. GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals. EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. CAS: Chemical Abstract Service. DNEL: Derived No-Effect Level. PNEC: Predicted No-Effect Concentration. LD50: Lethal dose, 50 percent. LC50: Lethal concentration, 50 percent. WEL: Workplace Exposure Limit. STEL: Short Term Exposure Limit. TWA: Time Weighted Average. PBT: Persistent Bioaccumulative Toxic. vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative</p>
Information générale	<p>Pour de plus amples informations ou conseils, contacter notre numéro de téléphone de support technique durant les horaires d'ouverture ordinaires 0044 121 524 1000. Cette fiche de sécurité correspond au produit fourni. Les données et dangers peuvent varier si le produit est dilué de l'eau ou mélangé à une autre matière.</p>
Commentaires sur la révision	<p>L'information contenue ci-dessus est basée sur des données disponibles connues pensées pour être fiable mais ne constitue pas les utilisateurs pour posséder l'évaluation du risque de lieu de travail selon les exigences de l'autre législation de salubrité et de sûreté.</p>
Date de révision	01/06/2015
Révision	8
Remplace la date	07/11/2012
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Health and Safety Manager
Phrases de risque dans leur intégralité	<p>R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p>
Mentions de danger dans leur intégralité	<p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.